

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
Maison de l'Environnement
4 chemin du Fort de Bregille
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE MONTGESOYE

8 rue Ville Haute
25111 Montgesoye
03 81 62 23 14
mairie.montgesoye@wanadoo.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église de Montgesoye et l'agencement de son parvis

Doubs



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Montgesoye - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la mise en valeur des abords de l'église

◆ ◆ LE PROJET

La commune souhaite revitaliser les accès piétons entre le Village Bas et le Village Haut (mairie, église, école). Les travaux à venir concernent l'agencement du parvis avec la pose de dalles et de bordures en pierres non gélives. Un espace piéton sera créé en supprimant le passage des voitures à proximité de l'église et en rénovant le chemin d'accès à gauche de l'église. Deux barrières amovibles seront installées pour empêcher le passage des voitures à proximité.

Des travaux de restauration de l'église seront également réalisés et concernent les 10 contreforts très abîmés par le gel, la toiture en lauzes de la tourelle d'accès au clocher et le plancher de la chapelle. Pour ce projet, les matériaux utilisés seront exclusivement de la région.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Gengoult de Montgesoye se situe à l'avant d'un promontoire constitué de moraine glaciaire au lieu-dit « La Ville haute ». La position en figure de proue lui fait dominer le village et le fond de la vallée de la Loue en direction d'Ornans et de Vuillafans en un vaste panorama. La première mention de l'église date du 10 novembre 1281. En 1429, elle devient l'église mère de Vuillafans et de

Châteauvieux Les Fossés. Suite à l'invasion des Suédois, elle a été en partie détruite puis rebâtie dans sa configuration actuelle en 1762 / 1763. Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'entretien des édifices sont à charge à des communes. Toutes les municipalités successives ont depuis assumé cette responsabilité.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La municipalité a préparé ce projet en étroite collaboration avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, La commission diocésaine d'art sacré, l'association patrimoine insertion (API) et M. Paul BRUN architecte.

Par votre don, vous pouvez soutenir la commune dans ses efforts d'entretien et de valorisation de son patrimoine bâti et paysager. Des événements culturels seront également organisés.

Montant des travaux	85 000 € HT
Objectif de collecte	8000 €
Début des travaux	Automne 2024



Credit photos © Mairie de Montgesoye

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Montgesoye et l'agencement de son parvis

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101492

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de Montgesoye et l'agencement de son parvis

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐